



Papier Contrefait.koikkkk

Par **liki**, le **28/08/2019** à **02:41**

Bonjour je voulais poser un question a vous, je me suis fais arrêté par la police a la gare du train et puis j'avais de faux papier, après la police a découvert ça il mon amène au commissariat il m on donne un OQTF, Obligation de quitter la territoire Français avec interdiction de retour pendant deux ans, par contre j'ai un convocation en Novembre devant le Juge .Je risque quoi?Es que je risque de aller en prison pour ça,ou il vont me donne un amendé a payé.

Par **Visiteur**, le **28/08/2019** à **08:28**

Bonjour

Cet OQTF est-il a effet immédiat ?

Si oui, votre intérêt est de le respecter

Par **Tisuisse**, le **28/08/2019** à **14:19**

Bonjour,

L'OQTF est décidée parce que vous êtes en situation irrégulière en France.

La convocation au tribunal concerne le fait d'avoir de faux papiers et d'en faire usage et c'est puni par 5 ans de prison et 75.000 euros d'amende.